

*Province de Québec  
Municipalité régionale de  
comté de La Haute-Yamaska*

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

## **AVIS PUBLIC**

---

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU  
RÈGLEMENT 583-2019 ABROGEANT LE  
RÈGLEMENT 555-2016 AFIN D'ACTUALISER  
LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

---

Veillez prendre avis que lors d'une séance mensuelle de son conseil tenue le 11 février 2019, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le règlement suivant :

- ◆ Le règlement numéro **583-2019** intitulé : **RÈGLEMENT 583-2019 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 555-2016 AFIN D'ACTUALISER LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 136, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de février 2019.



---

Yves Tanguay  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### **CERTIFICATION DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 12 février 2019, entre 8h et 17h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 février 2019.



---

Yves Tanguay  
Directeur général et secrétaire-trésorier